

*Question présentée par le député :*

*M. Boris Calame*

*Date de dépôt : 29 avril 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Une culture oubliée dans les aides de l'Etat ?**

Dans la situation sanitaire et économique bien particulière que nous vivons, certaines personnes et structures semblent souffrir plus que d'autres.

On nous laisse entendre que les acteur.ice.s et entreprises culturel.le.s sont soulagé.e.s car bien aidé.e.s par le canton.

Toutefois, selon certain.e.s (qui souhaitent rester anonymes car craignant de se « mettre à dos » l'administration), une attente de plus de 6 mois semble exister pour traiter leurs/certains dossiers (indemnités et transformation culturelle). Si cette situation était avérée, il serait urgent de porter une attention particulière aux demandes peut-être esseulées et, le cas échéant, peut-être [mieux] accompagner ces personnes et structures qui auraient de la peine à répondre aux exigences formelles en vigueur.

Trop d'attentes et/ou de complication amène certain.e.s dans des situations de désespoir réel, voir à un effondrement économique et moral.

Pour faire suite à cette alerte, mes questions au Conseil d'Etat et à son administration, que je remercie par avance pour ses réponses, sont les suivantes :

- 1. Les situations sont sans doute diverses et le travail lié compliqué, est-il toutefois possible de présenter l'état de la situation actuelle en la matière (à fin avril 2021), cela étant depuis le printemps 2020 ?*
- 2. Pour certain.e.s, les procédures semblent bien trop compliquées, certains dossiers font des allers-retours qui surchargent inutilement l'administration et mettent dans l'incertitude, voir en difficulté, les demandeurs et demandeuses. Est-il possible d'accélérer les procédures et, le cas échéant, de les simplifier, mais aussi principalement de faire le*

*point sur les dossiers en « souffrance » avec la mise en place d'un accompagnement dédié ?*

- 3. Est-il possible de donner des indications chiffrées sur le nombre de dossiers traités, en traitement et en attente, avec les montants concernés ?*
- 4. Au final, quelles sont les éventuelles sources de blocage pour le traitement des dossiers et, le cas échéant, les mesures envisagées ou mises en place pour y remédier ?*